

REÇU A LA PRÉFECTURE  
22 MAI 2006

N° CP 6<sup>e</sup>/54-06  
Séance du 19 MAI 2006

**DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES VITICULTEURS  
D'ALSACE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du Conseil Général du 14 avril 2004 relative aux délégations accordées à la Commission Permanente, modifiée par la délibération n° 2004/IV-108 du 15 octobre 2004,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'accorder une subvention de 800 € à l'Association des Viticulteurs d'Alsace pour l'organisation du congrès de la Confédération Nationale des Appellations d'Origine Contrôlée (CNAOC) les 22, 23 et 24 mai 2006 à l'Ecomusée d'Alsace à UNGERSHEIM.
- Précise que ce montant sera prélevé sur l'imputation 6574F021, enveloppe 1215.

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet **22 MAI 2006**  
Publication **30 MAI 2006**  
Pour le Président du Conseil Général  
par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER